

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration**

**SÉANCE DU 19 MARS 2024**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-NEUF MARS,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Christine STEIN, Angelo TOCCO.**

**Etaient absents : Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE.**

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 janvier 2024.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre des aides accordées	Montant des aides accordées	BP 2024 / famille	Total montant accordé / famille	% Réalisé / BP 2024
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	250	16 921 €	200 000 €	16 921 €	8%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	1	121 €	63 900 €	2 556 €	4%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	15	2 435 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans	-	-			

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20240319-DEL-2024-020-DE  
Date de réception préfecture : 26/03/2024

	un logement					
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	182	5 540 €	194 500 €	26 297 €	14%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	1	160 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	57	14 333 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	13	6 264 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	500 €	20 000 €	500 €	3%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	-	0%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 500 €	6 511 €	12%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	7	6 511 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	57	1 197 €	20 000 €	1 197 €	6%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	-			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	13 000 €	-	0%
Total		584	53 982 €	565 400 €	53 982 €	10%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2023		2024		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	514	42 975 €	584	53 982 €	26%
Février	410	33 777 €			
Mars	581	42 518 €			
Avril	477	37 092 €			
Mai	457	34 453 €			
Juin	527	41 456 €			
Juillet	466	37 471 €			
Août	461	29 521 €			
Septembre	483	36 964 €			
Octobre	552	41 734 €			
Novembre	530	45 130 €			
Décembre	412	37 911 €			
TOTAL	5 870	461 000 €	584	53 982 €	

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LAURENCEAU, Accusé de réception en préfecture  
04/02/2024 15:20:24 319-5212024-000-02  
Date de réception préfecture : 26/03/2024  
Présidente déléguée

